

Déclaration d'un événement significatif de sûreté de niveau 1 relatif à la détection tardive d'un non-respect des spécifications techniques d'exploitation

3.9.2026 - | EDF

Le 27 juillet 2026, l'unité de production n°2 de la centrale nucléaire du Bugey est à l'arrêt dans le cadre de sa visite partielle programmée pour maintenance. Les équipes réalisent un essai périodique destiné à vérifier l'étanchéité de plusieurs robinets. Un robinet situé sur une traversée* de l'enceinte du bâtiment réacteur est ouvert afin de mettre l'installation dans la configuration requise. À l'issue de l'essai, le robinet doit être remis en position fermée. Les intervenants manœuvrent alors un équipement situé à proximité immédiate, laissant le robinet concerné dans sa position non totalement fermée.

Le 28 août 2026, l'unité de production est en phase de redémarrage, des contrôles permettent d'identifier que le robinet n'est pas complètement fermé depuis l'essai réalisé le 27 juillet. Conformément aux règles d'exploitation, les équipes engagent immédiatement les actions nécessaires. La puissance du réacteur est abaissée afin de permettre l'accès au bâtiment réacteur. Le 29 août 2026, les intervenants procèdent à la fermeture complète du robinet. Les contrôles réalisés confirment le retour à une configuration conforme.

Cet événement n'a eu aucune conséquence réelle sur la sûreté de l'installation. Aucun événement nécessitant l'isolement de l'enceinte de confinement n'est survenu durant la période concernée. Par ailleurs, les autres dispositifs participant à cette fonction de sûreté sont restés disponibles et auraient permis d'assurer le confinement.

Néanmoins, la détection tardive de cette configuration non conforme a conduit à un non-respect a posteriori de la conduite à tenir prévue par les Spécifications techniques d'exploitation (STE)**. En conséquence, la centrale nucléaire du Bugey a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), le 1er septembre 2026, un événement significatif de sûreté de niveau 1 sur l'échelle INES, qui en compte 7.

* Les centrales nucléaires disposent de plusieurs barrières de sûreté. L'enceinte du bâtiment réacteur constitue une de ces barrières. Cette enceinte est traversée par des tuyauteries nécessaires à l'exploitation de l'installation. Pour garantir son étanchéité, ces traversées sont équipées de dispositifs d'isolement qui permettent de refermer les circuits si nécessaire.

**Les Spécifications techniques d'exploitation (STE) regroupent l'ensemble des règles à respecter pour assurer l'exploitation des installations.

<https://www.edf.fr/declaration-d-un-evenement-significatif-de-surete-de-niveau-1-relatif-a-la-detectio-n-tardive-d-un-non-respect-des-specifications-techniques-d-exploitation>